

Formation RH19 : Assurer les missions du Référent "Harcèlement sexuel et agissements sexistes"

🕒 1 jour

📅 Dernière modification le 25 août 2020

Présentation

Depuis le 1er janvier 2019, suite à la loi du 5 septembre 2018, de nouvelles obligations ont été mises en place pour les entreprises en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

A minima deux référents « harcèlement sexuel et agissements sexistes » doivent être mis en place au sein de l'établissement : un membre de CSE (Comité Social et Economique) et un représentant de l'entreprise (pour toute entreprise d'au moins 250 salariés).

Objectifs de la formation

- ✓ Connaître les mesures à prendre pour accompagner et protéger la victime
- ✓ Maîtriser le cadre théorique et juridique des agissements sexistes, des harcèlements et des violences sexuelles
- ✓ Prévenir les situations de harcèlement sexuel

Public

- ✓ Direction des RH, responsable des RH, professionnel en charge des RH, (Futur) Référent Harcèlement
Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis

Connaissances professionnelles relatives à la fonction exercée

Programme

Appréhender les concepts

- Identifier les concepts de l'échelle du sexisme : du sexisme bienveillant au harcèlement sexuel et aux violences sexuelles
- Savoir caractériser les faits : c'est / ce n'est pas...
- Connaître le cadre légal et ses dernières évolutions

Savoir détecter et identifier

- Appréhender les spécificités :

Identifier et mobiliser les acteurs

- Connaître les acteurs internes
- Identifier les acteurs externes

Traiter les violences sexuelles et sexistes

- Ecouter la victime ; Sécuriser la situation
- Procéder à une enquête interne d'analyse de la situation
- Traiter la situation une fois les faits avérés
- Sanctionner les auteurs
- Communiquer et prendre en charge l'ensemble du collectif de travail concerné
- Gérer « l'après »

Les plus de la formation

- ✓ Proposition de trame d'entretien à utiliser avec les victimes
- ✓ Proposition de trame d'entretien à utiliser avec les témoins ou autres tiers concernés
- ✓ Adaptabilité aux réalités du terrain et aux participants, une approche personnalisée au contexte, une mise en pratique in situ permanente, cas illustrant différentes situations connectées à la thématique

Évaluation

- ✓ La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas
- ✓ Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

Dates

En inter - Présentiel:

- ✓ Pas de session prévue prochainement

En inter - Distanciel:

- ✓ Pas de session prévue prochainement

Formation disponible en intra

Une formation intra c'est :

- ✓ Une analyse précise de votre demande
- ✓ Une proposition détaillée de formation
- ✓ Une formation planifiée en concertation avec le centre de formation

Sur devis seulement.

Organisme de formation enregistré
sous le numéro 11 75 54735 75.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

nexem.fr/formation
formation@nexem.fr
Tél : 01 55 45 33 02